



# Syndicat C.G.T des personnels administratifs, techniques et sociaux du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

Colonel Serge DELAIGUE  
Directeur du SDIS du Rhône  
17 rue Rabelais  
69421 LYON Cedex 03

Lyon, le 25 février 2011

Monsieur le directeur,

Le SDIS du Rhône a procédé récemment à une restructuration du Groupement du Volontariat qui a entraîné de profondes modifications d'affectation du personnel.

Cette restructuration des services est intervenue dans des conditions qui sont contestables pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, nous vous rappelons que toute modification dans l'organisation des services doit obligatoirement est soumise préalablement au CTP pour avis.

Vous vous êtes dispensé de cette formalité, ce qui entache d'irrégularité l'ensemble de la procédure suivie, et montre une nouvelle fois le peu d'importance que vous attachez au respect des partenaires sociaux.

Une anomalie apparaît à l'occasion du redéploiement des personnels du pôle vacances du GDV. Les agents titulaires non conservés dans ce pôle ont été affectés dans d'autres groupements, souvent en surplus, sur des postes non pérennes. Ceci nous choque profondément lorsque l'on voit qu'un agent non titulaire occupe désormais un poste permanent, qui devrait logiquement être occupé par un fonctionnaire titulaire.

De plus, un des agents non retenus était en position de congé maternité au moment de la réorganisation, et il nous paraît extrêmement choquant de voir cet agent perdre le bénéfice de son poste alors qu'il est dans une position statutaire spécifique.

Nous vous rappelons également que nous vous avons exposé en CTP l'année dernière, le souhait d'être associés aux modalités de reconversion des agents des cuisines, pour leur trouver des possibilités optimales de reclassement. Nous n'avons aucun retour à ce jour, sur les préconisations les concernant.



# Syndicat C.G.T des personnels administratifs, techniques et sociaux du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

Nous souhaitons évoquer tous ces problèmes humains avec vous, et demandons un entretien afin de vous faire part de nos observations et suggestions dans ces domaines.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma haute considération.

Pour le bureau,  
Le secrétaire général,



Jacques GUILLON